



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL GUIERS

Avressieux, Belmont-Tramonet, Champagneux, Domessin, La Bridoire,  
Pont de Beauvoisin, Rochefort, St Béron, St Genix-les-villages, Ste Marie d'Alvey, Verel de Montbel

### PROCES VERBAL/COMPTE-RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **MARDI 22 JUIN 2021 A 19H00**

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Val Guiers, légalement convoqué le 15 Juin 2021, s'est réuni le Mardi 22 Juin 2021 à 19H00, en séance publique au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers en exercice : 36 Quorum : 19**

**30 Conseillers Présents :** **Avressieux :** REGALLET Paul. **Belmont-Tramonet :** VERGUET Nicolas, BOURBON Marie-Christine. **Champagneux :** SAUNIER Elise. **Domessin :** ANDRE Valérie, LESAGE Claude, HERRAULT Françoise, PICHE Barthélémy, MADELON Caroline. **La Bridoire :** BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe, JOURDAN Véronique. **Pont de Beauvoisin :** BERTHOLLIER Christian, FERRARI Myriam, PEYSSONNERIE Daniel, YACONO Céline, LECOCQ Pascal. **Rochefort :** ARGOUD Yves. **Saint-Béron :** PERROT Alain, LARDE Alain, VERRIER Murielle, BILLON Pierre. **St Genix les Villages :** PARAVY Jean-Claude, PICARD Marie-France, DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, BARBIN Régine, REVEL Daniel, MESTRALLET Nadège, COUDURIER Françoise. **Verel de Montbel :** CEVOZ-MAMI Christian.

**05 Conseillers Excusés ayant donné un Pouvoir :** **Avressieux :** WALLE Olivier à REGALLET Paul. **Champagneux :** CAGNIN Georges à SAUNIER Elise. **La Bridoire :** FANTIN-BOLLON Martine à BERTHIER Yves. **Pont de Beauvoisin :** LOMBARD Daniel à BERTHOLLIER Christian. **Ste Marie d'Alvey :** PERSON Philippe à ARGOUD Yves.

**01 Conseiller absent :** **St Genix les Villages :** CORMIER Philippe.

**Arrivée de Monsieur Alain PERROT à partir de la délibération n°6**  
**Jusqu'à la délibération n°5 Monsieur Alain PERROT a donné un pouvoir à Monsieur Alain LARDE**

Est également présente, Madame Noëlle MERCIER Directrice des services de la CC Val Guiers.

Le Conseil communautaire a été convoqué en séance ordinaire le 15/06/2021 ; publication de cette convocation a été faite à la porte du siège de la CC Val Guiers.

Monsieur le Président ouvre la séance et constate le quorum ; l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Claude LESAGE est nommé Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal/Compte-rendu du Conseil communautaire du 25/05/2021 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### ORDRE DU JOUR

#### **A)-DELIBERATIONS**

#### **FINANCES**

**Rapporteur :** Monsieur Philippe VITTOZ, Vice-Président en charge des Finances

**1-Budget annexe Transports Scolaires :** convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques Payfip

**2-Budget Principal :** Décision modificative budgétaire n°1

**3-Budget Petite Enfance-Enfance-Jeunesse :** Décision modificative budgétaire n°3

## ECONOMIE

*Rapporteur : Monsieur Nicolas VERGUET, Vice-Président en charge de l'Economie*

**4-ZAE Val Guiers à Belmont-Tramonet** : vente de 4 parcelles à ORMA immobilier

**5-Convention 18-413 avec l'EPFL pour la maison Gojon à Belmont-Tramonet** : Avenant n°4

## TRAVAUX

*Rapporteur : Monsieur Christian BERTHOLLIER, Vice-Président en charge des Travaux*

**6-ZAE La Girondière à St Béron Phase 2** : attribution des marchés de travaux

## AFFAIRES SOCIALES

*Rapporteur : Monsieur Jean-Claude PARAVY, Vice-Président en charge des Affaires sociales*

**7-Inscription de la CC Val Guiers au sein du dispositif national « Conseiller Numérique »**

## TOURISME

*Rapporteur : Monsieur Georges CAGNIN, Vice-Président en charge du Tourisme*

**8-Taxe de séjour** : tarifs au 01/01/2022

## TRANSPORT ET MOBILITE

*Rapporteur : Monsieur Claude LESAGE, Vice-Président en charge des Transports et de la Mobilité*

**9-Mobilité** : convention de coopération en matière de mobilité entre la Région AURA et la CC Val Guiers

## CRTE (Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique) sur le périmètre de l'APS

*Rapporteur : Monsieur Paul REGALLET, Président*

**10-CRTE** : contrat territorial de relance et de transition écologique pour le territoire de l'Avant-Pays savoyard

### **B)- QUESTIONS DIVERSES/DISCUSSIONS**

#### **1-Décision prise par le Président dans le cadre des délégations**

*Rapporteur : Monsieur Paul REGALLET, Président*

- **N° 2021-01** : audit de la fonction ménage dans les structures de la CC Val Guiers

#### **2-Point sur l'avancement des travaux des Commissions**

*Rapporteurs : Madame et Messieurs les Vice-Présidents, Madame la Conseillère déléguée*

\*\*\*\*\*

### **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Président propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le point suivant :

-Vente d'un terrain à la Société ARG représentée par Monsieur Alexandre GUEDES sur la ZAE La Tuilière à Champagneux.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité.

**A) DELIBERATIONS**

**FINANCES**

**1. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES :**

**-CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES PAYFIP**

*Rapporteur : Monsieur Philippe VITTOZ, Vice-Président en charge des Finances*

Les éléments suivants sont indiqués à l'Assemblée :

Le Décret 2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018 pris en application de l'article L.1611-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire l'offre de paiement en ligne pour les collectivités locales, y compris pour leurs budgets annexes.

Pour respecter cette obligation, la Communauté de Communes Val Guiers doit proposer aux usagers le paiement en ligne par carte bancaire (système TIPI) ou par prélèvement non récurrent (système PayFiP) pour les titres individuels émis par le budget annexe Transports Scolaires.

La Communauté de Communes offre déjà cette possibilité dans le cadre de son budget annexe Petite Enfance-Enfance Jeunesse, du budget annexe Pépinière d'Entreprises Pravaz et du budget Principal.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose une offre de paiement en ligne dénommée « PayFiP » qui permet de respecter cette obligation.

Il est proposé de mettre en place ce dispositif au sein de la Communauté de Communes Val Guiers pour le budget annexe Transports Scolaires et de passer une convention avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Il est précisé :

- Que cette convention est conclue pour une durée indéterminée, elle peut néanmoins être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties sans préavis,
- Que la collectivité adhérente aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ou d'adaptation des titres ou factures de rôles, ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local. Le prélèvement unique n'engendre, pour sa part, aucun frais supplémentaire pour la collectivité.

-Vu l'article L1611-5-1 du Code Général des Collectivités Locales ;

-Vu le Décret 2018-689 du 1<sup>er</sup> Août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne ;

-Vu le projet de convention ;

-Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 08/06/2021 ;

*Suite à cette présentation, aucune question n'est soumise au débat,*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Par 35 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

➤**DECIDE** de mettre en place l'offre de paiement en ligne PayFiP proposée par la DGFIP pour le budget annexe Transports Scolaires ;

➤**APPROUVE** l'adhésion de la CC Val Guiers au service de paiement proposé par la DGFIP ;

➤ **AUTORISE** le Président à signer à la convention et tous documents nécessaires ;

➤ **MANDATE** le Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

**Délibération transmise à la Préfecture le 25/06/2021**

## 2. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1

*Rapporteur : Monsieur Philippe VITTOZ, Vice-Président en charge des Finances*

Les éléments suivants sont indiqués à l'Assemblée :

Une décision modificative budgétaire doit être réalisée sur le budget principal pour deux motifs :

- Il est nécessaire de prévoir un montant plus précis, nécessaire aux achats de terrains agricoles indiqués ci-dessous ainsi que pour la prise en charge de frais annexes potentiels.  
La Communauté de Communes Val Guiers, qui souhaite acquérir les terrains suivants, a d'ores et déjà délibéré à ce sujet :
  - Délibération n° 2021-04-27-09 : Achat des terrains agricole attenants à l'ancienne ferme Berthet situés sur la Commune de Belmont-Tramonet.
  - Délibération n° 2021-05-25-11 : Achats des terrains agricoles au lieu-dit Frais Gros sur la Commune de Belmont-Tramonet ;
- L'augmentation de l'enveloppe budgétaire initialement prévue pour les achats de mobiliers et d'équipements informatiques de la CCGV pour faire face à des besoins nouveaux.

Les virements de crédits suivants sont donc proposés à l'Assemblée :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses Imprévues ( Investissement )	43 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( Investissement )</b>	<b>43 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-13 : MOBILIER ADM. ET INFORMATIQUE	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>43 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>43 000.00 €</b>	<b>43 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

-Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 08/06/2021 ;

*Suite à cette présentation, aucune question n'est soumise au débat,*  
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Par 35 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

➤ **APPROUVE ET AUTORISE** la décision modificative telle que présentée ;

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

**Délibération transmise à la Préfecture le 25/06/2021**

### 3. BUDGET PETITE ENFANCE / ENFANCE-JEUNESSE - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3

*Rapporteur : Monsieur Philippe VITTOZ, Vice-Président en charge des Finances*

Les éléments suivants sont indiqués à l'Assemblée :

La Communauté de Communes Val Guiers doit effectuer des virements de crédits pour permettre l'acquisition d'un nouvel ordinateur suite à l'arrivée de la Directrice Adjointe Enfance et Jeunesse.

En effet, suite à la configuration de l'outil informatique de la directrice adjointe, notre prestataire informatique a pu nous alerter sur le fait que le disque dur de l'ordinateur actuel risque de faire défaut à tout moment. Cette dépense n'avait pas été prévue par les services lors de l'élaboration du budget 2021.

Ainsi, les virements de crédits suivants sont donc proposés à l'Assemblée :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	2 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( Investissement )</b>	<b>2 700.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2183-31 : Logiciel, mobilier et materiel de bureau	0.00 €	2 700.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 700.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>2 700.00 €</b>	<b>2 700.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

-Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 08/06/2021 ;

*Suite à cette présentation, aucune question n'est soumise au débat,*  
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Par 35 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

➤ **APPROUVE ET AUTORISE** la décision modificative telle que présentée ;

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

**Délibération transmise à la Préfecture le 25/06/2021**

## ECONOMIE

### 4. VENTE DE TERRAIN A LA SCI ORMA IMMOBILIER

*Rapporteur : Monsieur Nicolas VERGUET, Vice-Président en charge de l'Economie*

-Vu la demande du 7 avril 2020 du cabinet LEXGROUP, représentant la SCI ORMA IMMOBILIER, pour l'acquisition de 4 petites parcelles situées sur la Commune de Belmont-Tramonet afin d'assurer la maîtrise foncière de leur accès au domaine public (parcelles n° A 1819 de 110 m<sup>2</sup> ; n° A 1821 de 202 m<sup>2</sup> ; n° A 1923 de 55 m<sup>2</sup> ; n° A 1925 de 15 m<sup>2</sup>, soit une surface globale de 382 m<sup>2</sup>) ;

-Vu la situation de ces parcelles ;

-Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13/04/2021 et du 08/06/2021 pour vendre ces parcelles ;

-**Considérant** l'avis favorable du cabinet LEXGROUP en date du 19/04/2021 pour cette vente au prix de 10 € HT /m<sup>2</sup>, soit 3 820 € HT ;

- Vu l'avis des domaines en date du 09/06/2021 estimant la valeur vénale de ces parcelles à 10 € HT/m<sup>2</sup> ;
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 08/06/2021 ;

**Suite à cette présentation, aucune question n'est soumise au débat,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Par 35 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

- **DECIDE** le bien-fondé de cette vente ;
- **MANDATE** le Président pour signer un acte de vente avec la SCI ORMA IMMOBILIER, ou la société qui sera substituée, pour la vente des parcelles n° A 1819 de 110 m<sup>2</sup>, A 1821 de 202 m<sup>2</sup>, A 1923 de 55 m<sup>2</sup>, A 1925 de 15 m<sup>2</sup>, soit une surface globale de 382 m<sup>2</sup> pour un prix global net vendeur de 3 820 €HT ;

**Délibération transmise à la Préfecture le 25/06/2021**

#### **5. CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'EPFL N° 18-413 « LA BUSSILIERE » :**

##### **-AVENANT FINANCIER N°4**

*Rapporteur : Monsieur Nicolas VERGUET, Vice-Président en charge de l'Economie*

- Vu la délibération du 11 décembre 2018 approuvant la convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL de la Savoie pour l'opération n° 18-413\_La Bussilière ;
- Vu la délibération du 24 septembre 2019 approuvant l'avenant n° 1 (financier) à la convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL de la Savoie pour l'opération n° 18-413\_La Bussilière ;
- Vu la délibération du 25 février 2020 approuvant l'avenant n° 2 (parcellaire) à la convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL de la Savoie pour l'opération n° 18-413\_La Bussilière ;
- Vu l'avenant n° 3 du 30 juin 2020 (financier) à la convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL de la Savoie pour l'opération n° 18-413\_La Bussilière indiquant un total de dépenses de 187 200.00 € TTC ;
- Vu la demande de la Communauté de Communes en date du 14 octobre 2019 pour le désamiantage et la démolition de l'immeuble sur la parcelle n° OA 1668 ;
- Considérant** que l'EPFL a engagé et payé les prestations de diagnostic amiante et plomb avant démolition pour un montant de 4 488,60 € TTC ainsi que les prestations de coordination Sécurité et protection de la santé pour un montant de 600 € TTC, soit 5 088,60 € TTC de « travaux immobilisés » ;
- Vu le projet d'avenant n°4 (financier) à la convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL de la Savoie pour l'opération n° 18-413\_La Bussilière indiquant un total de dépenses de 192 288,60 € TTC ;
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 08/06/2021 ;

**Suite à cette présentation, aucune question n'est soumise au débat,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Par 35 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

- **MANDATE** le Président pour signer l'avenant n°4 (financier) à la convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL de la Savoie pour l'opération n° 18-413\_La Bussilière, indiquant un total de dépenses de 192 288,60 € TTC ;
- **MANDATE** le Président pour accomplir toute démarche nécessaire à cette procédure.

**Délibération transmise à la Préfecture le 25/06/2021**

**Arrivée de Monsieur Alain PERROT**

## TRAVAUX

### 6. ZAE LA GIRONDIERE PHASE 2 A ST BERON :

#### -Attribution marché de travaux

*Rapporteur : Monsieur Christian BERTHOLLIER, Vice-Président en charge des Travaux*

- Vu la délibération du 30 mars 2021 approuvant le projet d'aménagement de la ZAE de la Girondière phase 2 à St Béron, pour une dépense globale de 132 000 € HT ;
- Vu le Rapport de la Commission d'analyse des offres réunie le 7 juin 2021 proposant de retenir l'entreprise « SPIE BATIGNOLLES FAVIER » pour une offre de 98 788,50 € HT afin de réaliser les travaux d'aménagement de la ZAE de la Girondière phase 2 ;
- Considérant** que cette prestation de travaux est inscrite au budget 2021 de la Collectivité pour une dépense prévisionnelle de 120 000 € HT permettant ainsi l'engagement de ce marché ;
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 08/06/2021 ;

**Suite à cette présentation, aucune question n'est soumise au débat,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Par 35 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

➤ **APPROUVE** l'attribution du marché de travaux d'aménagement de la ZAE de la Girondière phase 2 à l'entreprise « SPIE BATIGNOLLES FAVIER » pour un montant de 98 788,50 € HT.

➤ **MANDATE** le Président pour :

- Signer le marché de travaux avec l'entreprise « SPIE BATIGNOLLES FAVIER » pour un montant de 98 788,50 € HT.
- Prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché ainsi que la passation éventuelle d'avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché de plus de 25 % dès lors que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

**Délibération transmise à la Préfecture le 25/06/2021**

## AFFAIRES SOCIALES

### 7. INSCRIPTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS AU SEIN DU DISPOSITIF NATIONAL CONSEILLERS NUMERIQUES

*Rapporteur : Monsieur Jean-Claude PARAVY, Vice-Président en charge des Affaires sociales*

**Les éléments de contexte sont indiqués à l'Assemblée :**

- Le dispositif Conseiller Numérique s'inscrit dans le cadre du plan de relance « France Relance ». Il consiste à recruter, former et déployer 4 000 conseillers numériques. Il est opéré par l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (dite ANCT) pour le compte du Secrétariat d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications Electroniques. Il a pour but de combler le déficit constaté de professionnels de l'accompagnement au numérique.

Les conseillers numériques accompagnent les habitants sur trois thématiques considérées comme prioritaires :

- Soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- Rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.

Le soutien financier de l'Etat se traduit par l'octroi d'une subvention à hauteur de 50 000 € répartie sur 2 ou 3 ans pour le financement du poste de conseiller numérique et la prise en charge à 100% de la formation du conseiller.

- Le Clic' & Ressources a ouvert ses portes le 3 février 2021 sur la Commune de Saint-Genix-Les-Villages. Lieu partagé de services intercommunal, il regroupe une Agence Postale Intercommunale (API), une Maison de Services Au Public (MSAP) en cours de labellisation France Services, un Espace de Pratiques Numériques (EPN) et un Incubateur d'initiatives.

- Trois agents sur emplois permanents composent l'équipe du Clic' & Ressources : deux animatrices assurent à tour de rôle l'animation de l'API et de la MSAP. La MSAP nécessite deux agents en front office, le responsable de structure alterne donc missions relatives à l'animation de la MSAP et de l'EPN.

- L'accompagnement numérique délivré dans le cadre de l'EPN comprend :

- des temps de médiation collective au travers des ateliers d'initiation, de perfectionnement, le Club numérique (temps d'échange entre paires informel), des ateliers thématiques (exemple : ateliers robotique avec Val Guiers Ados et l'ALSH Les Marmousets),
- ainsi que des temps de médiation individuelle au travers de l'espace en libre accès aux outils numériques et de la permanence Clic' & Solution (appui concernant une difficulté ponctuelle rencontrée par l'utilisateur que ce soit en terme d'outils (ordinateur, tablette, smartphone), que de services numériques (utilisation de réseaux sociaux, du bon coin etc...).

Les ateliers collectifs ont démarré le 18 mars 2021. En moins d'un mois, 44 passages ont été comptabilisés (chiffres au 11 mai 2021) sans qu'une communication spécifique n'ait été entreprise et engendrant une liste d'attente de 10 personnes. Depuis l'ouverture, 103 passages concernent les activités de l'EPN (chiffres au 11 mai 2021). Ces résultats mettent en exergue une forte demande des habitants en termes de médiation numérique, confirmée par l'un des axes stratégiques du schéma territorial de l'offre de services Val Guiers et partagée par les partenaires, tel que le Département de la Savoie.

- L'EPN a été labellisé APTIC au mois de juin 2021. Cette labellisation permet de recevoir les Pass'Numériques (chèques conçus sur le modèle des chèques restaurants permettant de payer totalement ou partiellement des services de médiation numérique). Ce dispositif dans lequel le Département de la Savoie est engagé s'articule avec celui des conseillers numériques.

- Afin de permettre un fonctionnement optimal des services du Clic' & Ressources et répondre aux besoins de médiation numérique, le Bureau Communautaire du 8 juin 2021 s'est positionné pour une inscription de la collectivité au sein du dispositif Conseiller Numérique. Outre, le développement des actions de médiation numérique au Clic' & Ressources, l'inscription au sein du dispositif permettra de déployer la médiation numérique sur l'ensemble du territoire intercommunal, d'étendre à une demi-journée supplémentaire les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Intercommunale (ouverture en demies-journées du lundi au samedi), de pallier plus sereinement aux absences des membres de l'équipe par la mise en place de suppléances et de renforcer l'activité de la MSAP.

- Vu, la préadmission administrative de la collectivité au sein du dispositif pour une valorisation du poste de médiateur numérique existant en la personne du responsable du Clic' & Ressources (courrier de la Préfecture du 23 mars 2021) ;

- Compte tenu des critères d'éligibilité au dispositif Conseiller Numérique supposant que le conseiller soit embauché sur un temps complet 35h et que ses missions soient consacrées à 100% à de la médiation numérique en dehors du dispositif MSAP, l'évolution du poste actuel du responsable est un préalable ;

- Considérant l'organisation actuelle de l'équipe du Clic' & Ressources et le fait que le responsable ne pourra assurer les missions relatives à la MSAP, les deux animatrices devront être positionnées uniquement sur des missions MSAP ;

- Considérant les engagements qui lie la CCVG à la Poste pour la gestion de l'agence postale intercommunale ;

- Prenant en compte ces évolutions, le recrutement d'un agent postal permettant l'ouverture du guichet poste est incontournable.



Débat :

Monsieur Alain PERROT demande si les permanences du Clic et ressources peuvent se faire dans les Communes.

Monsieur Jean-Claude PARAVY indique que la délocalisation des actions de médiation numérique sur les Communes du territoire de la CC Val Guiers fait partie intégrante du projet de Conseiller Numérique.

Les demandes pour l'organisation d'ateliers sur les Communes seront bien prises en compte.

Le service travaillera cet été à l'élaboration du « projet Conseiller Numérique » et reviendra vers les Communes à la rentrée de septembre.

Monsieur Philippe VITTOZ précise qu'à ce jour des permanences sont effectuées sur la Commune de La Bridoire à l'AVIE (Association Vivre Ici Ensemble).

**Suite à cette présentation et aux explications données, aucune autre question n'est soumise au débat,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Par 35 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

➤ **DECIDE** de s'inscrire au sein du dispositif Conseiller Numérique et en conséquence demander le financement d'un poste de conseiller numérique ;

➤ **SE PRONONCE** favorablement à la création d'un emploi permanent d'agent postal pour permettre la réorganisation du service Clic' & Ressources sachant que le Conseil communautaire adaptera, lors d'une prochaine séance, le tableau des emplois permanents pour la création effective d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 22 heures hebdomadaires, après avis préalable du Comité technique ;

➤ **MANDATE** le Président pour la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibération transmise à la Préfecture le 25/06/2021**

**TOURISME**

**8. TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR AU 01/01/2022 SUR LE TERRITOIRE DE LA CC VAL GUIERS**

*Rapporteur : Monsieur Paul REGALLET, Président, en l'absence de Monsieur Georges CAGNIN Vice-Président en charge du Tourisme*

La loi de finances 2021 oblige les Collectivités à délibérer avant le 01/07/2021 sur les tarifs de la taxe de séjour pour une application au 01/01/2022.

Une fois votés, les tarifs devront être saisis sur la plateforme OCSITAN avant le 30/09/2021 (OCSITAN étant la plateforme en ligne mise en place par la DGFIP permettant aux sites de location de connaître les tarifs applicables à chaque type d'hébergement loué).

-**Vu** la délibération du 09/09/2003 relative à l'institution de la taxe de séjour au réel sur le territoire de la CC Val Guiers ;

-**Vu** la délibération du 25/09/2018 portant sur les nouvelles modalités de tarification de la taxe de séjour à compter du 01/01/2019 sur le territoire de la CC Val Guiers ;

-**Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire du 08/06/2021 décidant de reconduire les tarifs 2019 ;

**Suite à cette présentation, aucune question n'est soumise au débat,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Par 35 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

➤ **DECIDE** de reconduire les tarifs 2019 de la taxe de séjour à compter du 01/01/2022 de la façon suivante :

TAXE DE SEJOUR - Barème applicable à compter du 01/01/2022						
N°	Catégories d'hébergement	Fourchette de la loi		Part collectivité	Part surtaxe départementale	Total
1	Palaces	0,70 €	4,20 €	4,00 €	0,40 €	4,40 €
2	Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,00 €	3,00 €	0,30 €	3,30 €
3	Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,30 €	2,30 €	0,23 €	2,53 €
4	Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,50 €	0,91 €	0,09 €	1,00 €
5	Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	0,90 €	0,73 €	0,07 €	0,80 €
6	Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes Auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,45 €	0,05 €	0,50 €
7	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes. Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,20 €	0,60 €	0,32 €	0,03 €	0,35 €
8	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes. Ports de plaisance	0,20 €		0,20 €	0,02 €	0,22 €
9	Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1%	5%	1,82%	0,18%	2,00%

*Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité.  
Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes (cf article 44 de la loi de finances rectificative pour 2017)*

Pour rappel, les enfants de moins de 18 ans, les travailleurs saisonniers ainsi que les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, sont exonérés de la taxe de séjour.

➤ **S'ENGAGE** à saisir ces tarifs en ligne sur le portail internet de la Gestion Publique OCSITAN afin de permettre aux sites de location par internet ainsi que tout autre intervenant de connaître les montants applicables à chaque hébergement loué ;

➤ **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

**Délibération transmise à la Préfecture le 25/06/2021**

## 9. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COOPERATION EN MATIERE DE MOBILITE AVEC LA REGION AURA

*Rapporteur : Monsieur Claude LESAGE, Vice-Président en charge des Transports et de la Mobilité*

-Vu la délibération n° 2021-03-30-38 du Conseil communautaire du 30/03/2021 décidant de ne pas prendre la compétence Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) ;

La Région agit aujourd'hui en tant qu'Autorité Organisatrice Locale de la Mobilité sur notre territoire.

C'est dans ce cadre qu'une convention de coopération en matière de mobilité doit être signée entre la CC Val Guiers et la Région AURA.

-Vu les différentes réunions en présence de Monsieur Jean PIRAT, Directeur de l'Antenne régionale des Transports en Savoie, qui ont permis de répondre aux questions et de travailler sur le projet de convention à établir entre la CC Val Guiers et la Région AURA ;

- Groupe de travail du 21/04/2021

- Groupe de travail du 03/05/2021

-**Considérant** que pour les différentes thématiques et blocs de compétence, la Région sera à l'écoute du territoire dans le cadre de la gouvernance locale dédiée et prendra en compte l'expression des besoins en déployant le cas échéant de nouveaux dispositifs ;

-**Considérant** que par ailleurs, la Région recherchera la meilleure articulation entre les différentes politiques sectorielles régionales (et notamment mobilité, aménagement du territoire, environnement-énergie, tourisme, formation) dans son accompagnement financier ;

Au niveau de la gouvernance :

-**Considérant** que la CC Val Guiers sera membre du Comité de partenaires couvrant son territoire et tel qu'il sera défini par la Région dans son rôle d'Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale conformément aux dispositions de la LOM ;

-**Considérant** que la Région s'engage également à ce que la CC Val Guiers soit membre et signataire du Contrat opérationnel de mobilité à l'échelle du bassin de mobilité couvrant son territoire. Les périmètres des bassins de mobilités seront définis en concertation avec les territoires. Le contrat opérationnel de mobilité sera construit de manière collaborative par la Région avec l'ensemble des parties prenantes de chaque bassin (les AOM et gestionnaires d'infrastructures notamment) conformément aux dispositions de la LOM, afin de déterminer les modalités d'actions communes pour le développement de l'intermodalité entre les services et réseaux de transports, et partager les connaissances et les outils en la matière ;

-**Considérant** que des instances de gouvernance locale seront organisées afin de garantir un échange régulier entre les élus du territoire de la Communauté de Communes et un élu régional local référent :

- Un Comité de pilotage associant les élus communautaires et régionaux se réunira à minima deux fois par an, pour partager le projet de territoire de la Communauté de communes, envisager les meilleurs leviers de mobilité pour l'accompagner et faire le bilan technique et financier de la délégation de compétence.

- Un Comité technique composé des représentants techniques de la Communauté de communes, des services de l'antenne régionale concernée, auxquels pourront se joindre des experts de la Direction des Mobilités, se réunira pour préparer chaque réunion du comité de pilotage et pour entretenir un dialogue régulier autour de l'exercice partagé de la compétence mobilité.

-Vu les différentes thématiques et blocs de compétence qui seront traités avec la Région :

1-Promouvoir les services réguliers de transport public de personnes

2-Promouvoir les services à la demande de transport public de personnes

3-Promouvoir les services de transports scolaires

- 4-Promouvoir l'aménagement d'arrêts de cars qualitatifs
- 5-Acquisition de véhicules
- 6-Promouvoir l'intermodalité entre les réseaux
- 7-Promouvoir les services relatifs aux mobilités actives
- 8-Promouvoir les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur
- 9-Promouvoir les services de mobilité solidaire
- 10-Sensibiliser aux changements de comportement et promouvoir le report modal
- 11-Aide à l'ingénierie

-Vu le projet de convention par laquelle la Région AURA et la CC Val Guiers s'engagent à mettre en œuvre les partenariats et les politiques mobilités nécessaires. Ce projet de convention a été adressé à chaque Conseiller avec la convocation au Conseil de ce jour.

Débat :

Lecture est donnée des précisions concernant l'intervention du SMAPS :

« Au titre de sa compétence aménagement du SCOT (approuvé en 2015), le SMAPS, en accord avec la Région AURA, intervient pour les EPCI sur les missions transversales d'aménagement du territoire à l'échelle Avant Pays Savoyard.

Ces missions permettent d'assurer à l'échelle de l'Avant Pays Savoyard, les missions d'assistance, de coordination et de prospective concernant, dans le cas présent, la mobilité active (co-voiturage, stop organisé, politique cyclable...).

Ainsi les EPCI pourront s'appuyer sur le SMAPS pour construire, avec la Région, le contrat de mobilité à venir en lien avec le volet mobilité du SCOT.

Les EPCI, ainsi, tout en conservant leurs capacités et domaines d'interventions, s'appuient sur le SMAPS et lui confient les missions de coordination mentionnées ci-dessus ».

-Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 08/06/2021 ;

**Suite à cette présentation et aux précisions données, aucune question n'est soumise au débat,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Par 35 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

➤ **MANDATE** le Président pour signer avec la Région AURA la convention de coopération en matière de mobilité dont il est ci-dessus question et dont un exemplaire figurera en annexe de la présente délibération (Voir convention en pièce jointe) ;

➤ **DIT** que cette convention entrera en vigueur à compter de la date de signature pour une durée de 6 ans ;

➤ **DECIDE**, en accord avec la Région AURA, de s'appuyer sur le SMAPS et de lui confier les missions de coordination mentionnées dans le préambule de la convention ;

**Délibération transmise à la Préfecture le 25/06/2021**

**CRTE (Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique) sur le périmètre de l'APS**

**10. SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE POUR LE TERRITOIRE DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD (CRTE)**

**Rapporteur : Monsieur Paul REGALLET, Président**

-**Considérant** la circulaire du 20 novembre 2020, complétée de la circulaire de la Ministre de la transition écologique du 8 janvier 2021, qui pose un cadre général pour l'évaluation de la contribution des CRTE à la transition écologique, au regard des principaux engagements nationaux en matière de transition écologique, auxquels les CRTE doivent se conformer (SNBC, SNB, objectif zéro artificialisation nette, etc ...) ;

**-Considérant** que pour accompagner dès maintenant la relance dans les territoires, le gouvernement propose aux intercommunalités et à leurs groupements de signer un nouveau type de contrat : le « Contrat de Relance et de Transition Ecologique » (CRTE) ;

**-Considérant** que, conclu pour la durée du mandat 2020-2026, le CRTE vise, au-delà de la durée du plan de relance, à fédérer les acteurs publics, socio-économiques et les citoyens autour d'un projet de territoire partagé en faveur de la transition écologique, de la cohésion territoriale et d'une approche transversale des politiques publiques sur ces thèmes.

Par ailleurs, le CRTE entend regrouper les dispositifs existants dans un contrat unique pour simplifier l'accès aux différentes aides déployées par l'État dans le champ de la cohésion territoriale (Fond National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT), Dotation à l'Investissement Local (DSIL), Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) mais aussi, plus largement, au travers des appels à projets lancés en vue de soutenir localement les projets convergents avec les politiques publiques prioritaires (transition écologique, cohésion territoriale, compétitivité).

**-Considérant** que les Préfets sont chargés de conduire l'élaboration de ces nouveaux contrats qui devront être signés avec les Collectivités d'ici la mi-juillet 2021, et que le CRTE peut être amendé en continu pour intégrer de nouveaux projets, éléments de connaissance, et tenir compte d'évènements survenant sur le territoire ;

**-Considérant** que le territoire de l'Avant Pays Savoyard a été retenu comme périmètre pertinent pour la signature d'un CRTE, avec ses 3 EPCI membres : les Communautés de Communes de Yenne, de Val Guiers et du Lac d'Aiguebelette ;

**-Considérant** que, sur la base d'un projet de territoire co-construit et partagé entre les 3 EPCI membres de l'Avant Pays Savoyard, les Communautés de Communes de Yenne, de Val Guiers et du Lac d'Aiguebelette, le CRTE comporte en priorité un plan d'actions en cours de finalisation avant la signature avec l'Etat composé des projets les plus matures pouvant être réalisés d'ici 2022 et répondant en particulier aux orientations du plan de relance.

**-Vu** les discussions et débats lors des différents séminaires et COPIL organisés sur le sujet ;

**-Vu** le projet de contrat qui a été adressé à chaque Conseiller avec la convocation au Conseil de ce jour ;

**-Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire du 08/06/2021 ;

Débat :

*A la demande de Monsieur Philippe VITTOZ, les différents projets de la Communauté de Communes et des Communes, inscrits au dispositif, sont passés en revue.*

*Monsieur le Président indique, sur demande de Monsieur Alain PERROT, que ce contrat devrait être signé entre les parties mi-juillet prochain.*

**Suite à cette présentation et aux explications données, aucune autre question n'est soumise au débat, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Par 35 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

➤ **VALIDE** le principe de signature d'un CRTE avec l'Etat, le SMAPS et ses trois EPCI membres : les Communautés de Communes de Yenne, de Val Guiers et du Lac d'Aiguebelette ;

➤ **DECIDE** de travailler à la complétude du CRTE en vue d'un éventuel avenant d'ici la fin 2021 ;

➤ **AUTORISE** le Président à signer ce CRTE, dont un exemplaire figure en annexe de la présente délibération, ainsi que tout document afférant à ce dossier (**Voir contrat en pièce jointe**) ;

**Délibération transmise à la Préfecture le 30/06/2021**

**11. ZAE LA TUILLIERE A CHAMPAGNEUX :**

**-Vente d'un terrain à la Société ARG représentée par Monsieur Alexandre GUEDES**

**Rapporteur : Monsieur Nicolas VERGUET, Vice-Président en charge de l'Economie**

- Vu la situation de la zone d'activités d'intérêt communautaire de « La Tuillière » à Champagneux ;
- Vu la délibération du 9 décembre 2014, fixant le prix de vente des terrains sur cette zone à 15€ HT/m<sup>2</sup> ;
- Considérant** que la Direction Générale des Finances publiques sera saisie pour estimer la valeur vénale de ce terrain ;
- Considérant** que la Société ARG, représentée par Monsieur Alexandre GUEDES, avec faculté de substitution, souhaite acquérir la parcelle n° A 2331 d'une surface d'environ 2738 m<sup>2</sup>, située sur la Commune de Champagneux ZAE de La Tuillière, pour y construire un bâtiment industriel, avec une partie stockage et une partie bureau pour sa Société de rénovation, d'aménagement extérieur et piscine.

**Suite à cette présentation, aucune question n'est soumise au débat,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Par 35 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

➤**APPROUVE** la vente à la Société ARG, représentée par Monsieur Alexandre GUEDES, avec faculté de substitution, 2691 route d'Aix 73310 CHINDRIEUX, de la parcelle n° A 2331 d'une surface d'environ 2738 m<sup>2</sup>, située sur la Commune de Champagneux ZAE La Tuillière, au prix de 15 € HT/m<sup>2</sup>, pour y construire un bâtiment industriel, avec une partie stockage et une partie bureau pour sa Société de rénovation, d'aménagement extérieur et piscine ;

➤**MANDATE** le Président pour la signature de la promesse de vente et pour la signature de l'acte de vente ainsi que pour toutes autres pièces nécessaires à cette transaction foncière.

**Délibération transmise à la Préfecture le 25/06/2021**

**B)- QUESTIONS DIVERSES/DISCUSSIONS**

**DECISION PRISE PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS**

**Rapporteur : Monsieur Paul REGALLET, Président**

**N° 2021-01 : audit de la fonction ménage dans les structures de la CC Val Guiers**

**OBJET : Attribution d'un contrat de prestations de service pour la réalisation d'un audit sur l'entretien et la mise en propreté des locaux appartenant à la CCVG ou mis à disposition de la CCVG**

**Le Président de la Communauté de Communes Val Guiers,**

- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le devis du prestataire ABC Hygiène en date du 13 janvier 2021 ;
- Considérant l'opportunité ;

**DECIDE**, après avis favorable du Bureau communautaire réuni le 08/06/2021 en séance au siège de la Communauté de Communes :

- **ARTICLE 1** : d'attribuer au prestataire ABC Hygiène (Chemin Noir 84150 JONQUIERES) un contrat de prestations de service pour la réalisation d'un audit sur l'entretien et la mise en propreté des locaux appartenant à la CCVG ou mis à disposition de la CCVG.

Ce contrat s'élève à 10 450 € HT soit 12 540 € TTC pour les tranches phase 1 « évaluation » et phase 2 « préconisation ».

L'acceptation du devis vaut ordre de service pour commencement immédiat des travaux.

- **ARTICLE 2** : la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire après compte-rendu à l'organe délibérant de la Collectivité et dont un extrait sera affiché.

Une ampliation de cette décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Savoie au titre du contrôle de légalité.

*Monsieur Philippe VITTOZ précise que cette somme a été inscrite en prévision au BP 2021.*

## POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

**Rapporteurs** : Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Vice-Présidents, Madame la Conseillère déléguée

### **RESSOURCES HUMAINES** : Monsieur Paul REGALLET, Président

-Le service RH œuvre actuellement principalement pour préparer l'activité des services pour cet été dans les structures d'accueil extrascolaire, et pour la rentrée scolaire 2021-2022. Bien aidé par la nouvelle Directrice adjointe Enfance et Jeunesse, Edith LOUBENS, arrivée le 31 mai dernier et nouvelle référente administrative des 70 agents de la Direction.

-En parallèle, le service RH est au cœur des propositions de réorganisation de la Direction Enfance et Jeunesse qui seront présentées courant juillet au Comité technique, au Bureau Communautaire et au Conseil Communautaire.

-Le prochain Comité technique et CHSCT se tiendra le mardi 13 juillet après-midi, juste avant le Bureau.

-Les recrutements récemment conclus :

- o la Cheffe de projet Petites Villes de Demain Secteur Saint-Genix-les-Villages, Mme Victoria RAVANEL-CHARLET, qui prendra ses fonctions le 6 septembre.

-Les recrutements en cours et pilotés par le service RH sont les suivants :

- o un responsable du Relai Assistantes Maternelles
- o un éducateur de jeunes enfant, adjoint à la directrice du Multi-accueil les Petits Pas Saint-Genix
- o une auxiliaire de puériculture volante sur les 4 structures
- o des agents périscolaires pour la rentrée scolaire
- o un animateur LEADER pour le SMAPS

-Le service RH a piloté la concrétisation d'un projet transversal pour la Collectivité, relatif à un audit sur l'entretien des locaux de la CCVG et mis à disposition de la CCVG. Un prestataire interviendra du 19 au 23 juillet pour une visite des sites, et la formulation de préconisations sur l'aspect organisationnel (personnel, matériel, planning) de la fonction ménage. Ce projet sera suivi avec chaque chef de service.

### **FINANCES** : Monsieur Philippe VITTOZ

-La Responsable du service Finances est en arrêt pour plusieurs mois. Le choix a été fait de ne pas la remplacer et de s'appuyer sur l'agent comptable en place.

-La Collectivité va solliciter AGATE sur certains dossiers et notamment celui du FPIC.

-Ce sujet sera traité lors de la prochaine réunion de la Commission Finances qui est fixée au Jeudi 08/07/2021 à 18H00 à la CC Val Guiers.

### **TRAVAUX** : Monsieur Christian BERTHOLLIER

-**Les Marmousets à St Genix les villages** : le chantier de rénovation du bâtiment périscolaire avance bien et sans problème majeur. La réception du chantier est prévue fin juillet.

-**Nouveau local jeunes à St Genix les villages** : ce chantier est à l'arrêt complet depuis septembre 2020 suite à un affaissement du bâtiment en cours de construction. Un expert géotechnicien, SOLUSOL, a été mandaté pour aider la CCVG à trouver une solution pour redémarrer le chantier et comprendre les causes de ce désordre, ceci en étant indépendant des entreprises impliquées dans le chantier.

Une réunion sur site a eu lieu la semaine dernière avec cet expert, l'architecte, le géotechnicien impliqué dans le chantier et le terrassier. Deux pistes de solutions techniques sont à l'étude. Une fois une solution

retenue et mise en œuvre, une ventilation des coûts induits (probablement 10-15 % de surcoût, soit 50-80 k€ HT) sera à négocier entre les différentes parties prenantes, dont la CCVG.

**-Pépière Pravaz à Pont de Beauvoisin :** une réunion technique a eu lieu avec la DGFIP qui souhaite connaître le bâtiment en vue de leur projet d'installation en 2022 au 1<sup>er</sup> étage.

**-Bâtiment périscolaire à Avressieux :** la démolition est terminée. La prochaine réunion de chantier est fixée au jeudi 24/06/2021.

### **ECONOMIE : Monsieur Nicolas VERGUET**

**-Petites villes de demain :** suite à la restitution de la phase 1 de du diagnostic économique le 11 mai dernier, un questionnaire a été adressé à chaque Mairie afin qu'elles puissent toutes se positionner quant aux préconisations formulées.

Suite aux retours des questionnaires une rencontre s'est tenue avec le Cabinet SEMAEST le 14 juin dernier, ce qui a permis de répondre aux questions et d'apporter des précisions sur différents points qui, pour certains, seront approfondis à partir des éléments récoltés.

La phase 2 de l'étude économique portant sur la rédaction et le chiffrage des fiches-actions en fonction des préconisations retenues, se poursuit durant le mois de juillet.

Le Cabinet SEMAEST va ainsi réaliser des estimations financières de certaines opérations et évaluer les cofinancements potentiels, prendre contact avec différents partenaires institutionnels et privés afin d'élaborer les fiches-actions qui constitueront le programme de l'ORT (échéance Novembre 2022).

### **-Recrutement des CHEFS DE PROJETS :**

St Genix les villages : Victoria CHARLET-RAVANEL a été recrutée pour une prise de poste le 06/09/2021

Les 2 Pont de Beauvoisin : le recrutement est prévu le 01/07/2021 à la CC des VDD

**INNOV LAB & TERRITOIRE INDUSTRIE :** le 4 juin dernier au matin s'est déroulé dans nos locaux la clôture du dispositif « Mini entreprise » en présence des élèves du Collège Jeanne d'Arc et du Lycée Pravaz, de notre partenaire EPA « Entreprendre Pour Apprendre » et des chefs d'entreprises qui sont intervenus au sein des établissements.

Ces jeunes ont bénéficié de la visite du Bus de l'Industrie qui était présent devant les locaux de la CCVG. L'après-midi ce sont les partenaires de l'Emploi et de la formation qui ont pu le découvrir.

L'inauguration de ce bus a eu lieu à 17h00 où l'ensemble des Conseillers communautaires ont été invités à participer.

### **TRANSPORTS SCOLAIRES : Monsieur Claude LESAGE**

#### **-Inscriptions 2021/2022 :**

- 691 inscriptions au 21/06/2021. Il en manque encore environ 200. Une relance par mail auprès des familles a été faite la semaine dernière par la Région + une relance par la CCVG prévue la semaine prochaine
- Les paiements en ligne ont débuté le 02/06/2021 jusqu'au 22/09/2021

**-Attribution des marchés pour la rentrée de septembre 2021 :** 5 circuits au total remis en concurrence par la Région. Pour 4 d'entre eux, les attributaires sont inchangés.

\* Verel/Rochefort/Ste Marie – Collège St Genix (Aurore Evasion)

\* La Bridoire primaire (Faure)

\* Ecole Belmont – Ecole Verel (Aurore Evasion)

\* St Maurice de Rotherens/Grésin – Correspondance collège St Genix (Guillermin)

\* St Béron – Collèges Les Echelles/Entre-Deux-Guiers (Aurore Evasion au lieu de Transdev Chambéry)

**-Signalement de la Région auprès des transporteurs concernant de nombreuses dégradations par les élèves** sur les poignées dans les cars à l'aide des élastiques des masques. La Région recommande aux conducteurs d'être vigilants.

**-Prochaine commission « transport et mobilité » :** lundi 12 juillet à 18h00



## **SERVICE A LA POPULATION ET COHESION SOCIALE : Monsieur Jean-Claude PARAVY**

### **SOCIALAB**

-**Schéma de services** : prochaines étapes : COPIL de validation du schéma reporté à début septembre

-**Dispositif d'adaptation de l'habitat** : validation par les Elus des fiches expérimentations le 22/07 : réalisation d'études de faisabilité autour de 3 pré-projets (ateliers de modélisation, habitat participatif intergénérationnel, poste de facilitateur autour du bien vieillir et du maintien à domicile)

-**Lieu partagé de services (Clic' & Ressources)** :

#### **Actions en cours :**

- Travail autour du wiki (annuaire des services) en parallèle de la démarche du schéma de services : consolidation pour juillet et présentation lors du COPIL de validation du schéma en septembre

- Travail sur un livret d'accueil pour les nouveaux habitants cet été avec l'arrivée d'une nouvelle stagiaire pour un mois (août)

- Labellisation APTIC validée afin de pouvoir recevoir les Pass'Numérique du Département (orientation des bénéficiaires du RSA vers des ateliers de médiation numérique par les assistantes sociales de secteur)

#### **Permanences :**

- Echanges engagés avec France Active, Initiative et l'ADIE autour de l'appui à la création d'entreprises et le retour à l'emploi : le rôle potentiel du Clic' & Ressources serait d'orienter les demandeurs d'emploi et les porteurs de projets vers ces réseaux

- Mise en place d'une permanence de l'UDAF à partir de septembre via un Point Conseil Budget : les Points Conseil Budget sont des lieux ouverts à tous, qui proposent des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés. Les conseillers aident les familles, à faire face à une situation financière difficile, à améliorer la gestion de leur budget, voire à anticiper un changement de situation, familiale ou professionnelle, ayant un impact sur leurs ressources ou leurs dépenses. Concrètement, il est possible d'être aidé pour négocier un échéancier de paiement, dialoguer avec sa banque, solliciter une aide sociale, revoir un contrat d'assurance, etc. Tous les publics peuvent être reçus par ces services, quel que soit leur niveau de ressources, y compris les personnes qui ne sont pas suivies par les services sociaux.

-**France services** : audit, en vue de la labellisation, réalisé le 15 juin dernier. Réponse de la Préfecture attendue courant juillet.

#### **-Administratif et groupe transfrontalier :**

Prospectives de dépenses jusqu'à la fin du projet, Rapport intermédiaire et remontée de dépenses n°5, Suite de la coopération : identification de thématiques, Actualités des partenaires, réfléchir sur quelles expérimentations sera utilisé le Living Lab

Suivi administratif : préparation de la prochaine remontée de dépenses et du rapport intermédiaire

### **Missions supports à SOCIALAB :**

#### **-Relations interservices :**

-Travail avec Val Guiers ados autour de l'engagement des jeunes.

-Réflexion avec les services EJ/PE et économie sur l'emploi et l'insertion.

-CTG et retour Commission interservices du 15 juin dernier : travail avec les élus sur le contenu de la future CTG, validation du co-pilotage technique (Elsa/Christelle) et de la proposition de valorisation des postes (2.3 ETP 2022-2023 puis 2.6 ETP 2023-2025 = 1ETP Christelle, 0.6 Edith, 0.7 puis 1 ETP Elsa).

**Prochaines étapes** : poursuite du travail sur le contenu de la CTG le 19 juillet. 1<sup>er</sup> temps d'échange autour de la participation des habitants à la demande des élus : rôle du technicien = animation des échanges, apport de contenu théorique et empirique / rôle des élus = se saisir de la question, potentiellement proposer des actions en faveur de la participation des habitants et ce selon les travaux du groupe de travail qui démarrera en septembre prochain.

## **PETITE ENFANCE/ENFANCE-JEUNESSE : Madame Marie-France PICARD**

-**Une Commission mixte « Petite Enfance/Enfance-Jeunesse » et « Cohésion sociale/Service à la population », s'est tenue le 15 juin dernier** : elle a permis de donner les informations sur la Convention Territoriale Globale qui remplacera le Contrat Enfance Jeunesse, dispositif financé par la CAF.

Les élus ont pu réfléchir sur les actions qu'ils souhaitent voir valoriser ou développer dans cette nouvelle convention autour de la politique Petite Enfance/Enfance-Jeunesse et Affaires sociales.

La prochaine réunion est fixée le 19 juillet prochain avec comme ordre du jour la poursuite de la réflexion sur les actions pouvant être valorisées.

L'objectif de ces réunions étant d'inscrire ces actions dans la convention pour une signature en décembre 2021.

**-Lors du dernier Bureau communautaire du 08/06/2021, la CAF et la MSA sont venues présenter la CTG (Convention Territoriale Globale) :**

*« La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires.*

*Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF, couvrent la Petite Enfance, l'Enfance et Jeunesse, l'accompagnement à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'amélioration du cadre de vie »*

De cette réunion il en est ressorti les points clés suivants :

- la CTG s'appliquera pour 4 ans à compter de son entrée en vigueur ;
- le nouveau système de la CTG permet un conventionnement global auquel est assorti des conventions subséquentes par action pour décliner les objectifs et financements avec les gestionnaires ;
- la démarche s'appuie sur un diagnostic de territoire, réalisé de manière partagé ;
- le principe de la CTG étant que plus de compétences et actions sont développées par les gestionnaires dans le cadre de la CTG, plus de financements sont apportés par les partenaires. Etant étendu que la CCVG propose déjà à ce jour un nombre d'importants d'actions ;
- l'objectif est d'avoir une convention cadre pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Suite aux échanges avec les différents partenaires (CAF, Département), les postes de coordination déjà financés dans le CEJ seront conservés. Sachant que cette convention s'étend aux affaires sociales, l'intercommunalité pourrait prétendre à des financements supplémentaires de pilotage du dispositif notamment pour le poste de « chargé de coopération » qui pourrait financer une partie du poste de la Responsable du service « Cohésion sociale et Services à la population » de la CCVG.

**-Conseils d'Écoles :** Christelle WROBEL, Directrice du service « Petite Enfance/Enfance-Jeunesse » participe aux conseils d'école lorsque nos services y sont invités, pour faire connaissance avec les équipes enseignantes.

**-Réorganisation des services :** elle se fera aux vacances d'Octobre 2021

**-Soirée jeux :** le 25/06 à la bibliothèque de Champagneux

**-Stage baby-sitting 7-9 juillet :** 8 places sont disponibles. Le stage sera animé par une animatrice du service Val Guiers Ados. Le but de ce stage étant de créer un listing pour faire le lien avec les parents mais en aucun cas la CCVG n'engagera sa responsabilité.

**-Les programmes de « Val Guiers ados » pour l'été :** ils sont à ce jour disponibles.

#### **COMMUNICATION : Madame Elise SAUNIER**

**Proposition d'adhésion à l'outil de communication « PanneauPocket »**

-Le Bureau communautaire du 08/06/2021 a émis un avis favorable à l'adhésion de la CCVG à l'outil de communication « PanneauPocket ». Une fois l'application téléchargée les adhérents reçoivent les informations de leur Commune en direct. Plusieurs Communes de la CCVG ont déjà mis en place ce service.

Le coût total de l'abonnement pour la CCVG et de ses 11 Communes est de 2030€ TTC par an en tout illimité, sans frais supplémentaire. Une charte de fonctionnement et de validation devra être mise en place.

-Une réunion de la Commission se tiendra en septembre prochain où seront évoqués les sujets transverses en lien avec les Vice-Présidents.

#### **CULTURE : Madame Elise SAUNIER**

**-Une réunion regroupant les 3 Commissions Culture des 3 Communautés de Communes de l'APS** a été organisée au mois de juin : un consensus a émergé autour de l'organisation d'un évènement culturel fort

pour l'Avant-pays savoyard, répondant à la demande des habitants et acteurs culturels du territoire, type festival.

**-Fenêtre sur paysage (à l'initiative du SMAPS) :** ce projet est porté par l'Association culturelle « Derrière le Hublot » et l'Agence des Chemins de Compostelle. Il a pour objectif de mettre en valeur les chemins de Saint Jacques de Compostelle. De nombreux projets culturels ont été mis en place en Occitanie et dans le Massif Central (notamment œuvres d'art-refuge et ponctuations artistiques). L'objectif est de développer ce projet sur l'itinéraire jusqu'à Genève, qui passe par St Genix-les-Villages et la CC de Yenne : les élus de St Genix-les-Villages ont été sollicités pour discuter de sites qui pourraient être adaptés le long de l'itinéraire.

**-Convention éducative de territoire :** à la demande de l'Education Nationale il convient de recenser les initiatives portées par le territoire de Val Guiers vis-à-vis des élèves ; initiatives menées par la CCVG et par les Communes avec l'Education Nationale dans la perspective de la Convention éducative de territoire qui serait partagée à la rentrée entre le DASEN et le SMAPS. Un canevas a été transmis aux Elus concernés par le sujet.

-Madame Marie-France PICARD et Monsieur Philippe VITTOZ souhaitent savoir si ce projet est traité au niveau du SMAPS ou de la CCVG car ce sont les Communes et les services de la CCVG qui sont directement concernés. Madame Marie-France PICARD note que le service Enfance-Jeunesse n'a pas été sollicité et s'étonne qu'il ne participe pas au débat.

-Monsieur Philippe VITTOZ s'étonne également que l'Education nationale soit en charge de ce dossier.

-Madame Elise SAUNIER rappelle qu'une réunion a eu lieu le 12 mai dernier, sur invitation du DASEN, afin de mettre en place une Convention éducative de territoire à l'échelle de l'Avant-Pays Savoyard.

Le Président du SMAPS et les Présidents des 3 Communautés de communes de l'APS, ainsi que leurs Elus à la culture, avaient été conviés.

L'objectif de l'Education Nationale est de structurer avec les Collectivités les différentes interventions en milieu scolaire.

Cette demande s'inscrit dans une réorganisation d'ensemble pour que les enfants aient un parcours complet de la maternelle au lycée dans les domaines du sport, de la culture, de la citoyenneté, ....

-La prochaine réunion, organisée par le DASEN avec les Maires du territoire, est reportée au Mardi 06/07/2021 en présentiel au Lycée Monge à Chambéry.

#### **TOURISME : Monsieur Georges CAGNIN (absent/excusé)**

#### **Points divers :**

**Transmission des comptes-rendus des réunions du Bureau communautaire :** Monsieur Daniel PEYSSONNERIE demande la raison pour laquelle les comptes-rendus du Bureau communautaire ne sont plus envoyés aux Conseillers municipaux car il paraît regrettable de les éloigner de cette information.

Monsieur le Président lui précise que c'est pour éviter une trop grande divulgation des dossiers à un stade encore trop confidentiel qui ne concerne que les élus communautaires. Il précise que si nécessaire cette position pourra être revue.

Monsieur Philippe VITTOZ ajoute qu'il pourrait y avoir une possibilité de maintenir la transmission de ces comptes-rendus mais en signant une charte de confidentialité avec les destinataires.

**Aucun autre sujet n'est soumis au débat.**

**Le Président lève la séance à 22H00**

**Fait à Belmont-Tramonet le 09/07/2021,**

**LE PRESIDENT,  
Monsieur Paul REGALLET**



**LE SECRETAIRE DE SEANCE,  
Monsieur Claude LESAGE**

**(N M / 2021)**

*Procès-verbal/Compte-rendu affiché du 09/07/2021 au 09/08/2021 au siège de la Communauté de Communes Val Guiers*

